

*Département de la Corrèze*

**ARRÊTÉS**

**8 JUIN 2026**



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE



**DIRECTION DES ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALES**

ARRÊTÉ N° 26AD001 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES : RÉGIE DES RECETTES - CD 1  
TARIF COMPLÉMENTAIRE

OBIET

---

ARCHIVES DEPARTEMENTALES : REGIE DES RECETTES - TARIF COMPLEMENTAIRE

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la délibération du 01<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations d'attributions à M. le Président du Conseil Départemental

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRÊTE

---

Article 1<sup>er</sup> : sont autorisées :

- Pour la vente directe pour les Archives départementales du catalogue d'exposition *La Chronique des sapeurs-pompiers de la Corrèze* la création d'un tarif complémentaire dont le montant est fixé à 19,00 €.

- Pour la vente en librairie du catalogue d'exposition *La Chronique des sapeurs-pompiers de la Corrèze* la création d'une remise de 30 % au profit du libraire, soit un tarif librairie à 13,30 €.

Article 2 : Pour la vente en librairie, la création d'une remise libraire de 30 % applicable à l'ensemble des catalogues et instruments de recherche déjà édités et figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui ne bénéficient pas encore de cette remise.

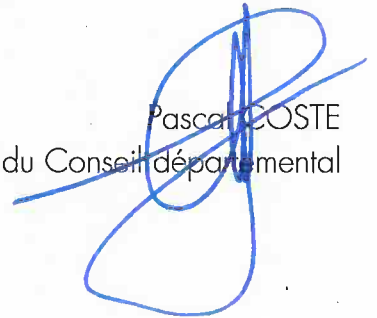
Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département de la Corrèze.

Article 4 : Imputation budgétaire :

La recette correspondante sera imputée sur le Budget départemental  
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.15

Tulle le, 04/06/2026

Pascal COSTE  
Président du Conseil départemental



Date de publication : 08 juin 2026